



**Ministry of Long-Term
Care**

**Ministère des Soins de longue
durée**

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée**

**Long-Term Care Operations Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des opérations relatives aux
soins de longue durée
Inspection des FSLD**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Telephone: 613 569-5602
Facsimile: 613 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie du rapport public

Date du rapport :	N° d'inspection :	N° de registre :	Type d'inspection :
2 juin 2021	2021_583 117_0011	021351-20	Plainte

Titulaire de permis

Ville d'Ottawa
Services sociaux et communautaires, Direction des soins de longue durée
200, chemin Island Lodge, Ottawa, ON K1N 5M2

Foyer de soins de longue durée

Centre d'accueil Champlain
275, rue Perrier, VANIER, ON K1L 5C6

Nom de l'inspectrice

LYNE DUCHESNE (117)

Résumé de l'inspection

Cette inspection concernait une plainte.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 25, et 27 mai 2021.

Cette inspection concerne une plainte dont le numéro de registre est 021351-20 relatif à ce qui suit : soins et services aux personnes résidentes, prévention des chutes, gestion de la douleur, services de nutrition et d'hydratation, ainsi qu'aux restrictions concernant les visites par suite de la pandémie.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a eu des entretiens avec les personnes suivantes : administratrice ou administrateur, chefs de programmes pour les soins personnels et les soins aux personnes résidentes, un médecin traitant, la ou le responsable du contrôle des infections, plusieurs infirmières autorisées ou infirmiers autorisés (IA), plusieurs infirmières auxiliaires autorisées ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA), plusieurs personnes préposées aux services de soutien personnel (PSSP), une ou un diététiste agréé(e), une ou un chef du service alimentaire, et des superviseuses ou superviseurs en service alimentaire, physiothérapeute et aide-physiothérapeute, personnel des services d'entretien ménager, représentantes ou représentants de Santé publique Ottawa, et plusieurs personnes résidentes.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a examiné des dossiers médicaux de personnes résidentes, des dossiers sur l'administration des médicaments; elle a observé et examiné les pratiques de contrôle des infections et les pratiques d'entretien ménager, elle a observé la prestation des services de repas aux personnes résidentes; elle a examiné les Directives n° 3 du médecin hygiéniste en chef, et examiné la communication de la Ville d'Ottawa relative aux restrictions concernant les visites par suite de la pandémie.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention des chutes

Prévention et contrôle des infections

Nutrition et hydratation

Douleur

Services de soutien personnel

Foyer sûr et sécuritaire

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

AE — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
RD — Renvoi de la question au directeur
OC — Ordres de conformité
OTA — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.

Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 3 juin 2021

Signature de l'inspectrice ou des inspectrices

Rapport original signé par l'inspectrice.